AR Prefecture
005-210500856-20240111-ARRETE_20240111-AI
Reçu le 11/01/2024

Arrêté n°05085/2023.01.07.

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Arrêté relatif à la désignation des correspondants techniques et administratifs dans le cadre de l'organisa0tion des JO d'hiver 2030

Le Maire de MONTGENÈVRE
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-18, L. 2122-19 ;

Vu la nomination des Alpes françaises comme seul candidat retenu dans un dialogue approfondi avec le CIO en vue d'organiser les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver de 2030 ;

Vu l'attribution d'épreuves olympiques et paralympiques à Montgenèvre, au sein du « Pôle Briançonnais » composé de Briançon, Serre Chevalier et Montgenèvre ;

Considérant que pour permettre l'efficacité des échanges préparer au mieux l'organisation, il y a lieu de désigner des correspondants internes :

ARRÊTE

Article 1 :

Un Pôle Opérationnel est créé à Montgenèvre, en vue d'assurer les relations et liaisons avec la Communauté de Communes du Briançonnais, Serre Chevalier et la Ville de Briançon, constituant le « Pôle Briançonnais » des JO d'hiver 2030.

Article 2 :

Monsieur Vincent VOIRON, élu au sein du Conseiller Municipal de Montgenèvre, par ailleurs Directeur Technique de l'ESF de Montgenèvre, est désigné en qualité d'interlocuteur technique principal, chargé des questions relatives à l'organisation des Jeux d'un point de vue opérationnel, sur le terrain (stade du Prarial, pistes du front de neige, aménagements du domaine skiable…).

AR Prefecture
005-210500856-20240111-ARRETE_20240111-AI
Reçu le 11/01/2024

Sur ce point, il est bien évidemment appelé à collaborer avec la Régie Autonome des Remontées Mécaniques, chargée de l'exploitation du domaine skiable de Montgenèvre.

Article 3 :

Madame Marie SOUBRANE, Directrice Générale des Services de la Commune, est désignée en tant qu'interlocutrice administrative, notamment chargée des questions relatives à la coordination de l'organisation au sein du pôle Briançonnais, en liaison avec Madame Béatrice CHEVALIER (Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes du Briançonnais).

Article 4 :

Monsieur Vincent VOIRON et Madame Marie SOUBRANE, ci-dessus désignés, rendront compte des difficultés éventuellement rencontrées au Maire ou à son Chef de Cabinet.

Dans tous les cas, ils les tiendront informés des avancées dans le dossier de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver de 2030 au sein de la Station de Montgenèvre.

Article 5 :

Au fur et à mesure de l'avancée de ce dossier, la composition du Pôle Opérationnel sera appelée à évoluer et à être complétée.

MONTGENÈVRE, le 11 janvier 2024

Le Maire,
Guy HERMITTE

